Cosne-Cours-sur-Loire, le 16 septembre 2021

C O N S E I L M U N I C I P A L

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 22 septembre 2021 à 19 heures

SALLE DU PALAIS DE LOIRE
Rue du Général de Gaulle à Cosne-Cours-sur-Loire

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2021 : Décision modificative n°1 Budget de l'Eau et n°2 pour le Budget de la Ville.
2. Exercice 2021 : Subventions aux associations – Budget de la Ville.
3. DETR 2021 – Travaux d'accessibilité des ERP programmation 2021.
4. Attribution d'aides en faveur du développement durable.

B) AFFAIRES JURIDIQUES

5. Acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble place de la Résistance.
6. Acquisition d'un ensemble immobilier situé rue Lafayette.
7. Cession du bien immobilier situé 138 rue des 4 Fils Doumer.
8. Cession de la parcelle BP 966 lieudit Les Crottes à Henry.
9. Vente propriété bâtie 90 rue des Frères Gambon.
10. Convention relative à l'enlèvement de tags sur une propriété privée.
11. Concession de logements pour nécessité absolue de service.

C) PERSONNEL

12. Création d'un emploi permanent d'acheteur public.
13. Indemnités de fonction des élus locaux – enveloppe 2021.
14. Indemnités de fonction des élus locaux – enveloppe 2022.
15. Mise en place de l'allocation forfaitaire de télétravail.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Daniel GILLONNIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Modalités du déroulement du Conseil municipal

- En vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 article 6 - II, Monsieur le Maire vous informe que la séance de ce Conseil municipal se tiendra sans public.

- La publicité de la réunion sera assurée par voie électronique, en direct, en suivant le lien : https://www.facebook.com/ville.cosne
- Conformément à l'article 4- IV de la loi précitée, le quorum est fixé au tiers de l'effectif. Chaque conseiller pourra disposer de deux pouvoirs.

Ps : le port du masque est obligatoire et les mesures sanitaires sont à respecter